

DÉPARTEMENT DU JURA  
ARRONDISSEMENT DE LONS LE SAUNIER  
CANTON DE LONS 2  
Commune de CHILLY-LE-VIGNOBLE

**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 13 MARS 2019**

Présents : DUBOIS F, GRICOURT P, MEGARD J, NOUVELOT C, QOCHIH Z,

Absents : CROISSANT A, CHAMBARD F, JAILLET J, PASCOA J, PETITJEAN B, SAFFREY C, WOLFF JC

Pouvoirs : CROISSANT A à Z QOCHIH, PASCOA J à C NOUVELOT, SAFFREY C à B PETITJEAN, WOLFF JC à P GRICOURT,

3 administrés sont présents à cette séance.

Madame Françoise DUBOIS a été nommée secrétaire de séance.

---

*Ouverture de la séance à 20h00*

---

**1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 21 JANVIER 2019 :**

Mme QOCHIH vote contre car la rédaction du paragraphe sur le véhicule ne reflète pas les débats.  
Les autres élus présents approuvent le compte-rendu.

**2. RIFSEEP :**

Mr Le Maire informe le Conseil Municipal que les membres du Comité Technique du centre de gestion du jura, lors de leur séance du jeudi 24 janvier 2019 ont émis un avis favorable sur :

- La mise en place des entretiens annuels professionnels,
- La mise en place du RIFSEEP dans notre collectivité.

**3. CURE – AVIS DE VALEUR :**

La commune de Frébuans souhaite qu'une évaluation financière du bâtiment de la cure soit réalisée en vue de vendre les 2/5<sup>ème</sup> de sa propriété à la commune de Chilly le Vignoble.

M. le Maire a fait réaliser cette estimation par une entreprise compétente et remettra le rapport à la commune de Frébuans.

M. Mathieu, ancien maire, présent à la séance, fait remarquer qu'avant toute décision, il faudrait regarder l'acte de donation car, d'après ses souvenirs, il y aurait une clause de non-cession du bien.

**4. CONVENTION ENTRE L'ASSOCIATION PQVS ET LA COMMUNE**

Mme Qochih fait part au conseil municipal qu'il serait possible de solliciter une subvention (DST) auprès du Département pour la réalisation de travaux dans le local du parc. Ce financement peut être délivré si la commune est porteur du projet.

M. Billot, secrétaire de l'association «Pour Que Vive La Sorne» remet au Conseil Municipal un devis pour des travaux de sol, de plomberie et d'isolation du local.

Mr Le Maire propose au Conseil Municipal qu'un loyer de 150 € soit demandé à l'association « Pour Que Vive La Sorne » et que celui-ci soit effectif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Mme la 3<sup>ème</sup> adjointe indique qu'elle est contre ce loyer car la municipalité a pour objectif de créer du lien avec sa population et que c'est par les associations que celui-ci peut se concrétiser. Elle précise également que les associations, pour proposer ou organiser des animations, ne sollicitent pas de subvention. Le soutien financier de la commune auprès des associations serait une reconnaissance de leur implication. Elle propose même de revoir la situation de l'association « les amis tireurs ».

M. Le Maire sollicite le vote des élus :

- pour la validation de la convention de mise à disposition : 7 votes pour et 1 vote contre (F Dubois acceptera sous réserve de modifications),
- pour la mise en place d'un loyer de 150 € par an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 : 7 votes pour et 1 vote contre (F Dubois – pour les motifs cités ci-dessus)
- donne délégation à M. le Maire pour la signature de la convention modifiée : 8 votes pour.

## **5. URBANISME**

Mr le Maire informe le conseil municipal du dossier suivant :

- PC 03914619P0007 Mr PONT Philippe : extension du bâtiment existant + construction d'un garage.

## **6. ECLAIRAGE PUBLIC :**

Mme la 3<sup>ème</sup> adjointe rappelle qu'elle avait été interrogée, lors de la dernière séance, sur des points techniques relatifs à ce changement de lampes et qu'elle a transmis aux élus les réponses souhaitées (type d'éclairage, économies réalisées, etc...).

Mme la 3<sup>ème</sup> adjointe présente à nouveau, au Conseil Municipal un devis établi par le SIDEC concernant le remplacement de 3 lampes énergivores pour un total de : 1244.12 € à la charge de la commune.

Après réflexion, le Conseil Municipal ne donne pas suite à cette proposition.

## **7. DEMANDE DE DEROGATION « PETIT BOUCHON « ACCESSIBILITE :**

Mr Le Maire informe Le Conseil Municipal que la propriétaire du restaurant « Petit bouchon » demande une dérogation pour l'accessibilité dans son établissement.

Le Conseil Municipal émet un avis défavorable.

## **8. DEBAT NATIONAL : CAHIER DE DOLEANCES :**

Mr le Maire informe le conseil municipal que la page du cahier de doléances qui était à disposition des administrés en Mairie, a été transmise à la Préfecture.

## **9. COMMISSION FINANCES :**

La date de la prochaine « commission finances » est fixée au jeudi 28 mars à 18h30.

## **10. COMMISSION D'URBANISME**

Mr le Maire expose différents sujets traités par la commission d'urbanisme :

**1)** Dans le cadre de la convention signée avec le CAUE, une rencontre a été organisée à la demande de Mr DRAUSSIN pour faire le point sur les différentes actions à mener.

Dans le cadre d'une sensibilisation à l'urbanisme durable une double proposition :

- a) Un questionnaire nous sera présenté et nous invitera à présenter les éléments qui, selon vous, font la qualité du cadre de vie du village et une seconde partie du questionnaire qui concerne les usages des différents espaces publics de la Commune.
- b) Il vous sera proposé une visite des réalisations locales d'éco-quartiers. Un échange avec les élus sera possible.

**2) Lotissement « aux bards » :**

Suite à la réunion de la Commission et des avis émis, Mr le Maire a fait passer le compte rendu aux différents intéressés.

Plusieurs échanges ont un lieu mais aucun rendez-vous n'a pu être pris avec l'ensemble des parties prenantes.

Mr le Maire indique qu'il attend différents documents qu'il a demandés au service instructeur ainsi qu'une réponse par mail du pétitionnaire concernant les interrogations de la commission d'urbanisme.

D'autre part, concernant les projets en cours de discussions sur la Commune.

**Lotissement « aux poiriers » :**

Mr le Maire indique qu'un propriétaire s'est présenté à la Mairie pour nous entretenir du projet. Il a déclaré que les négociations qu'il avait entamées avec un aménageur n'avaient pas abouti.

Il est prêt à reprendre les études pour déposer un permis d'aménager.

Mr le Maire lui indique qu'il ne faut pas oublier que l'aménagement de ces parcelles ne peut se faire que dans un schéma d'ensemble et pas par lots séparés.

Mr le Maire prend acte également de la volonté de ce propriétaire de vendre sa parcelle à la commune si elle est acheteuse.

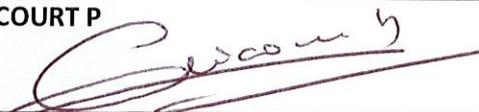
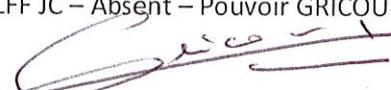
Il désire savoir la position de la municipalité.

-----  
Clôture de la séance à 22h35  
-----

**PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

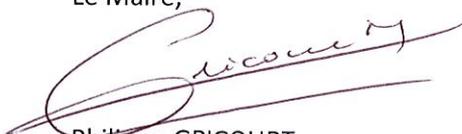
**MERCREDI 10 AVRIL 2019 A 20H00**

**ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL PRÉSENTS :**

CROISSANT A Absent – pouvoir Qochih Z	CHAMBARD F (absente)
DUBOIS F	GRICOURT P 
JAILLET J (absent)	MEGARD J 
NOUVELOT C 	QOCHIH Z 
PASCOA J - Absent – pouvoir NOUVELOT C	PETITJEAN B (absente)
SAFFREY C – Absente – pouvoir PETITJEAN B	WOLFF JC – Absent – Pouvoir GRICOURT P 

CHILLY-LE-VIGNOBLE, le 10 avril 2019

Le Maire,

  
Philippe GRICOURT